

## Appel à candidatures

### Volontaire chargé de mission de Service Civique

### ***RELATION PRESSE ET COMMUNICATION DIGITALE***

#### Emploi proposé

**Résidence administrative** : Saint-Claude au siège du Parc national de Guadeloupe – Montéran

**Position administrative** : Volontaire de service civique.

**Durée de la mission** : 12 mois – possibilité de renouvellement dans la limite de 36 mois

**Date de prise de poste souhaitée** : 15 janvier 2026

**Rattachement hiérarchique** : Responsable du service communication

#### Contexte et cadre général du poste

Le Parc national de la Guadeloupe (PNG) est un établissement public qui couvre des espaces protégés parmi les plus riches et les plus emblématiques de la Guadeloupe. Septième parc national français, premier en milieu tropical, il a été créé par décret n°89-144 du 20 février 1989, et profondément réformé par le décret n°2009- 614 du 3 juin 2009, en accordant une place majeure aux élus locaux et à leurs territoires en transition.

A ce jour, le Parc national de la Guadeloupe regroupe les espaces suivants :

- 21 000 hectares de classés « cœurs de parc national » (zone de protection maximale) soit :
  - 17 300 ha du massif forestier de la Basse-Terre
  - 3 200 ha dans le Grand Cul-de-Sac marin ;
  - les parties terrestres des îlets Kahouanne et Tête-à-l'Anglais, Fajou, Christophe, Labiche, Carénage

- les marais Choisy et Lambis, la Pointe de la Grand Rivière à Goyaves
- les parties terrestres et marines des îlets Pigeon.

Une aire maritime adjacente de 130 000 hectares.

Une aire optimale d'adhésion comprend les 21 communes de la Guadeloupe qui entretiennent des liens écologiques avec les cœurs du Parc.

Depuis l'arrêté préfectoral n°2015-020 du 3 mars 2015, ces communes peuvent adhérer à la charte de territoire, devenant ainsi « communes qui forment le territoire du Parc national ». Ce partenariat leur permet de bénéficier de l'expertise, de la valorisation, de l'accompagnement technique, des financements et de l'animation du Parc national.

La charte fait l'objet d'une échéance à 15 ans à compter de sa date d'approbation ou de sa révision. Les conventions d'application qui en découlent ont une validité de trois ans, prolongée à 6 ans pour les dernières à compter de leur signature.

A ce jour, 20 communes sur 21 de l'aire optimale d'adhésion, adhèrent à la charte.

Depuis 1992, la Guadeloupe est reconnue par l'UNESCO comme réserve mondiale de la biosphère. Ce programme des Nations-unies est basé sur une nouvelle approche des relations homme-nature, visant à concilier une meilleure connaissance des écosystèmes et de la

biodiversité du territoire afin de mieux les protéger dans le but de pouvoir les transmettre en bon état aux générations futures tout en permettant aux générations actuelles d'en tirer des ressources leur permettant d'asseoir un développement local respectueux des besoins économiques, sociaux et tenant compte des particularités culturelles de leur territoire.

En Guadeloupe, c'est le Parc national qui porte la Réserve de biosphère. Cette reconnaissance est accordée pour une durée de 10 ans.

Le Grand Cul-de-Sac marin a en outre été inscrit à la convention de RAMSAR relative à la protection des zones humides d'importance internationale depuis le 8 décembre 1993 et couvre une superficie de 24 150 ha, dont 6 250 ha pour la partie terrestre.

Le Parc est signataire de la Charte Européenne du tourisme durable dans les espaces protégés depuis 2006.

En novembre 2014, le Parc national a été lauréat de la liste verte de l'Union internationale pour la conservation de la Nature (IUCN). Il s'agit d'une reconnaissance internationale de la qualité de la gestion et de la conservation de la diversité remarquable de la faune et de la flore ainsi que de la gouvernance du Parc national de la Guadeloupe. Le Parc national de la Guadeloupe a été réévalué deux fois depuis, en 2018 et 2023.

Le Parc national de la Guadeloupe favorise l'écotourisme en attribuant la marque des parcs nationaux de France : « Esprit Parc ». Déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) en 2014, la marque est attribuée à des prestataires et producteurs locaux qui se sont engagés à exercer leurs activités dans une démarche de respect et de valorisation du patrimoine naturel et culturel de la Guadeloupe.

## **CONTEXTE:**

En Guadeloupe, le Parc est reconnu comme un partenaire incontournable tant par les acteurs de l'environnement que par la population. Il doit se doter de moyens pour maintenir ou renforcer cette image notamment en direction des acteurs économiques. L'établissement s'attache à renforcer le lien avec la population locale en produisant des messages de prévention et de bons comportements dans le milieu naturel. Par ailleurs, 100 % de la clientèle touristique de l'archipel fréquentent les espaces gérés par le parc national. Il est essentiel de maintenir la sensibilisation du public et la diffusion des bonnes pratiques à ces usagers.

Pour la communication et la sensibilisation du public, l'établissement public met en œuvre divers outils et supports notamment un site internet, des réseaux sociaux et l'utilisation d'applications numériques.

La stratégie de communication de l'établissement vise à diffuser des informations sur les missions d'un parc national, ses actions et l'exceptionnalité de son territoire.

## **PRINCIPALES MISSIONS :**

Sous la responsabilité de la cheffe du département Communication, Accueil et Pédagogie et au sein de l'équipe communication, l'agent va contribuer au rayonnement et à la visibilité des actions du Parc national de la Guadeloupe auprès du grand public, des partenaires et des médias, en appui aux chargés de communication. Le volontaire participera au développement de la stratégie digitale et aux relations presse, afin de valoriser la biodiversité, les projets et la vie du Parc.

Les principales missions pouvant lui être confiées seront les suivantes :

### **1. Communication digitale**

- Participer à l'animation des réseaux sociaux (Facebook, Instagram, LinkedIn, YouTube) : création de contenus, rédaction de posts, suivi des interactions.
- Contribuer à la mise à jour du site internet ainsi qu'à l'analyse des KPI (audience, analyses, préconisations).
- Aider à la conception de supports visuels (photos, vidéos, infographies, stories, reels).
- Proposer des formats innovants et attractifs pour toucher de nouveaux publics.

## 2. Relations presse

- Contribuer à la rédaction et diffusion des communiqués et dossiers de presse.
- Aider au suivi et à la mise à jour du fichier presse.
- Participer à l'organisation des conférences et points presse.
- Assurer une veille médiatique locale et nationale.

## 3. Valorisation des actions du Parc

- Mettre en avant les projets, événements et partenariats du Parc via des contenus accessibles et attractifs.
- Participer à la couverture photo/vidéo des événements organisés par le Parc.
- Aider à la collecte et au classement d'archives iconographiques et audiovisuelles.

### **PROFIL DU (DE LA) CANDIDAT(E) :**

- Minimum Bac+2 en communication, lettres ou journalisme,
- Polyvalence, autonomie, réactivité et capacités d'anticipation,
- Qualités rédactionnelle, d'analyse et de synthèse,
- Excellent relationnel,
- Permis B

### **CONDITIONS PARTICULIÈRES:**

Durée de la mission : 12 mois renouvelable dans la limite de 36 mois.

Début de la mission : souhaité au 15 janvier 2026

Durée de travail hebdomadaire : 35 heures.

2 jours de congés par mois

Poste basé à Saint-Claude, au siège du PNG. Le (La) VSC sera amené.e à se déplacer dans le cadre de sa mission (îles de la Guadeloupe).

Moyens informatiques mis à disposition.

Consultation des modalités administratives et financières du volontariat de service civique sur  
<https://www.service-civique.gouv.fr>

### **MODALITÉS DE CANDIDATURE**

Lettre de motivation et curriculum vitae à envoyer **au plus tard le 01/01/2026 à 12h00 heure locale** (délai de rigueur) par courriel à :

Laure GERION

[communication@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:communication@guadeloupe-parcnational.fr)

Agents RH

[agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:agents.rh@guadeloupe-parcnational.fr)

**Mode de sélection :** pré-sélection sur dossier suivie d'un entretien en présentiel ou par visioconférence

**Durée de la mission :** 12 mois – possibilité de renouvellement dans la limite de 36 mois

**Date de début de mission souhaitée :** **15 janvier 2026**

**CONTACTS**

Information sur le Parc national de la Guadeloupe

Tél. 0590 41 55 55

<http://www.guadeloupe-Parcnational.fr>

<http://www.Parcsnationaux.org>